

CONDITIONS D'ACCREDITATION 11^{ème} Rallye Ville de Vervins

Les règles techniques de sécurité mises en place par la FFSA et applicables imposent des mesures drastiques concernant les conditions d'accréditation.

Afin de permettre le suivi de l'événement par le plus grand nombre, avec l'obligation de respecter scrupuleusement les règles de sécurité et les consignes, le comité d'organisation et le service presse proposent deux formules :

Pack « Presse » :

Conditions d'obtention en fournissant des copies des documents officiels demandés :

- **Etre titulaire d'une carte de presse professionnelle et/ou laissez passer média FFSA**

- **Justifier d'une lettre accréditive avec entête individuelle ou de son responsable pour couvrir l'événement.**

- Avoir contracté une assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant l'individu pour l'activité de photographe ou vidéaste lors d'une manifestation sportive de masse liée aux sports mécaniques.

Ce pack propose un accès à la salle de presse durant le déroulement de l'épreuve, aux classements et communiqués de presse, un dossier de presse (cartes, timing...), un badge, dûment et exclusivement considéré, non cessible, et une plaque presse, une chasuble de couleur distinctive « presse » ou « média » (caution de 50 € demandée) dûment et exclusivement considérée, non cessible, et un accès au parking presse (selon les places disponibles).

Précision : deux chasubles maximum par titre.

Pack « Multimédia » :

Conditions d'obtention en fournissant des copies des documents officiels demandés :

- **Justifier d'une activité dûment déclarée, associative ou personnelle, à but d'information liée à l'événement.**

- **Justifier d'une lettre accréditive avec entête individuelle et/ou de son responsable pour couvrir l'événement.**

- **En complément, pour un site Internet, un blog ou une page sur les réseaux sociaux, justifier son audience.**

Ce pack propose un accès à la salle de presse durant le déroulement de l'épreuve, aux classements et communiqués de presse, un dossier de presse (cartes, timing...).

En contrepartie d'un pack, la production d'articles et/ou d'images doit être justifiée auprès du service presse après l'événement.

Toute demande d'accréditation complète (avec convention média signée) doit parvenir à Sébastien Mistarz (06.40.12.02.20

*à l'adresse mail : esrallyenordshop@gmail.com au plus tard le **28 mars 2020**.*

Au-delà, celle-ci ne pourra être acceptée.

Chaque personne désirant une accréditation doit fournir les justificatifs demandés (copies) et respecter scrupuleusement les règles de sécurité

et les consignes lors de l'événement.

Le comité d'organisation et le service presse déclinent toute responsabilité.

Ils se réservent le droit de refuser ou de retirer une accréditation.

Les informations de la délivrance ou non de l'accréditation sont communiquées aux intéressés par courrier électronique par le responsable du service presse de l'organisation.

Les informations relatives à la salle de presse sont communiquées aux intéressés par courrier électronique par le responsable du service presse de l'organisation, à partir du 15 juillet.

Rappel : la demande d'accréditation est obligatoire pour chaque intéressé bénéficiaire d'une chasuble média de l'année en cours obtenue auprès d'un référent d'une ligue. Toute personne portant sur l'épreuve, une chasuble média de l'année en cours sans avoir été accréditée, ou non conforme est exposée à sanction(s).

Les personnes accréditées devront fournir sous 15 jours un fichier photo ou vidéo libre de droits pour le comité d'organisation.

Le responsable Presse.

Sébastien Mistarz